

**Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval**

---

**POLITIQUE DÉFINISSANT LE PROGRAMME D'AIDE POUR  
L'UTILISATION DE COUCHES LAVABLES**

---

**Article 1 Objectif de la politique**

La présente politique définit les critères d'admissibilité à un programme d'aide qui vise à soutenir les familles dans l'utilisation de couches lavables.

**Article 2 Mise en contexte**

Dans un contexte de baby-boom où les préoccupations environnementales prennent de plus en plus d'ampleur, un nombre croissant de municipalités mettent en place un tel programme afin de soutenir les nouvelles familles qui désirent contribuer à la protection de l'environnement.

Ce projet s'intègre parfaitement dans un processus de développement durable puisqu'il prend en compte les 3 domaines, soit social, économique et environnemental.

**Article 3 Description du programme**

- Octroyer une subvention de 50 % du coût d'achat (avant taxes) jusqu'à concurrence de deux cent dollars (200 \$).
- Nombre limité de subvention (10 subventions pour l'année 2009).
- Pour un ensemble de départ d'au moins vingt (20) couches lavables.
- Ce programme s'applique aux parents d'enfants de moins **d'un an** résidant de **façon permanente** dans la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval.
- L'achat doit être réalisé dans l'année en cours du programme.
- **Un seul enfant par famille est admissible au programme d'aide.**

**Article 4 Mode de fonctionnement**

**Les personnes intéressées par le programme d'aide devront :**

- 1) Réserver une place via un formulaire (10 places disponibles pour l'année 2009).
  - o Le formulaire sera fourni par la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval
  - o Les personnes intéressées pourront le faire soit en personne par courriel ou par fax.
- 2) Acheter un ensemble de vingt (20) couches lavables ou plus;
- 3) Remplir un formulaire de demande de remboursement (fourni par la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval)
- 4) Joindre les documents suivants au moment de la demande :

- l'original de la facture d'achat (le nombre de couches achetés doit être clairement identifié sur la facture ou sur un document officiel du vendeur);
- une copie d'une preuve de résidence à Sainte-Brigitte-de-Laval (photocopie recto-verso d'un permis de conduire encore valide ou photocopie d'un compte de taxes datant de moins de 30 jours);
- une copie d'une preuve de naissance (Certificat de naissance ou déclaration de naissance – dans le cas de la déclaration de naissance, les deux (2) pages doivent être photocopées)

5) Se présenter à la municipalité pour remettre les documents.

***Seules les demandes complètes seront traitées par la Municipalité***

**Article 5 Liste de réserve**

Une liste de réserve sera créée pour palier à des annulations lorsque le nombre de places disponibles sera atteint. Donc, la première personne sur la liste de réserve pourra combler la première place disponible suite à une annulation. De plus, les personnes faisant partie de cette liste de réserve pourront être prioritaires pour l'année suivante du programme d'aide. Le nombre de subventions à attribuer sera alors revu par la Municipalité le cas échéant et ce, dans la mesure que celui-ci est reconduit par le Conseil Municipal.

**Article 6 Rétroaction**

Le programme est rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

**Article 7 Application de la politique**

- L'application de cette politique est sous la responsabilité du Service de l'aménagement du territoire de la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval.
- Toute demande doit être transmise directement à la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval;
- Tous les documents et formulaires cités dans cette politique sont disponibles à la mairie de la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval, située au 414, avenue Sainte-Brigitte, Sainte-Brigitte-de-Laval, Québec, G0A 3K0.

**Article 8 Abrogation du programme d'aide**

Le programme de subvention prendra fin lorsque l'enveloppe budgétaire qui lui est consacrée sera épuisée ou sur décision du conseil municipal. De plus, la Municipalité se réserve le droit de réviser annuellement le présent programme d'aide.

**Adopté à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce 14<sup>e</sup> jour d'avril 2009**

**Le directeur général et  
Secrétaire-trésorier,**

**Le maire,**

\_\_\_\_\_  
**GAÉTAN BUSSIÈRES**

\_\_\_\_\_  
**PIERRE VALLÉE**